

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise de justice, professionnels de la santé
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7. Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction".		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise de justice, professionnels de la santé								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques											
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique	12	6	6	Non	Oui	CC&CT		2		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3	4			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3	2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2										Matière non évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4											
UE	ANNUEL	UE 2 - Régimes d'indemnisation	19,5	45	18	Non	Oui					3	
Matière	ANNUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24	18	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Cas pratiques
Matière	ANNUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
UE	ANNUEL	UE 3 - Cadre scientifique et juridique de l'expertise	15	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	ANNUEL	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	9	9									Matière non évaluée
Matière	ANNUEL	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5	3			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Matière	ANNUEL	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5	2			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4											
UE	ANNUEL	UE 4: Mise en pratique de l'expertise	17	28	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'expertise	3	3				CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	ANNUEL	Schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4											
UE	ANNUEL	UE 5: Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12	3			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	Les outils et principes de la transaction	4,5	15	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4											
UE	ANNUEL	UE 6 - Détermination et évaluation des préjudices	23,5	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Domage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
		Total année	102	149,50								7	